

Province de Québec
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville dûment convoquée et tenue le vendredi 18 décembre 2015 à 13 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, monsieur Alexandre Cantin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Étude et adoption des prévisions budgétaires 2016.
4. Étude et adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018.
5. Adoption du règlement # 102-2015 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.
6. Période de questions portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2016 et le programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018.
7. Levée de la séance.

OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, monsieur Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

5479-12-2015

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et IL EST unanimement RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

5480-12-2015

3. ÉTUDE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016.

ATTENDU la publication du rapport sur la situation financière dans l'édition du mercredi 11 novembre 2015 du Journal des Pays-d'en-Haut / La Vallée conformément aux prescriptions de la Loi ;

ATTENDU l'étude des prévisions budgétaires 2016 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage ce qui suit :

QUE les prévisions budgétaires 2016 au montant de 6 956 273 \$ pour la proximité et de 7 675 872 \$ pour le budget total (proximité et agglomération) soient et sont adoptées et que les taxes, compensations et quotes-parts calculées en conséquence soient prévues au règlement # 102-2015 à être adopté.

La conseillère, madame Lisiane Monette demande le vote :

4 pour (M. Daniel Beaudoin, M. Gilles Boucher, M. Alexandre Cantin et Mme Johanne Lepage)
3 contre (Mme Gisèle Dicaire, M. Stéphane Longtin et Mme Lisiane Monette)

Et IL EST majoritairement RÉSOLU que la proposition soit adoptée.

5481-12-2015

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2016, 2017 ET 2018.

ATTENDU qu'après étude du programme triennal d'immobilisations 2016, 2017 et 2018 et en application des prescriptions de la Loi en cette matière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents ce qui suit :

QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2016, 2017 et 2018 au montant de 2 542 720 \$ soit et est adopté.

5482-12-2015

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 102-2015 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TOUTES LES TAXES ET COMPENSATIONS, ET LES DISPOSITIONS CONCERNANT LA FACTURATION ET LE NOMBRE DE VERSEMENTS POUR L'ANNÉE 2016 DE LA VILLE DE SAINTE-MARGUERITE-DU-LAC-MASSON.

ATTENDU que le conseil municipal désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales et des compensations pour l'année 2016 ;

ATTENDU le règlement # AG-017-2008 concernant les modalités d'établissement des quotes-parts et de leur paiement par les municipalités de l'Agglomération de Sainte-Marguerite – Estérel ;

ATTENDU qu'un avis de motion a été dûment donné à cet effet à la séance régulière tenue le 9 novembre 2015 par la conseillère, madame Gisèle Dicaire ;

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin ce qui suit :

QUE le règlement portant le numéro 102-2015 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations, et les dispositions concernant la facturation et le nombre de versements pour l'année 2016 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit et est adopté et qu'il entrera en vigueur conformément à la Loi suivant sa promulgation.

QUE le trésorier, monsieur Sébastien Racette, soit requis de préparer le rôle de perception 2016.

La conseillère, madame Gisèle Dicaire demande le vote :

4 pour (M. Daniel Beaudoin, M. Gilles Boucher, M. Alexandre Cantin et Mme Johanne Lepage)

3 contre (Mme Gisèle Dicaire, M. Stéphane Longtin et Mme Lisiane Monette)

Et IL EST majoritairement RÉSOLU que la proposition soit adoptée.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016, 2017 ET 2018.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

5483-12-2015

Étant 14 h 00, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU de lever l'assemblée.

(signé)

Monsieur Gilles Boucher,
Maire

(signé)

Monsieur Jean-François Albert
Directeur général et greffier